

Département de la Haute-Loire

Commune de VALS PRES LE PUY

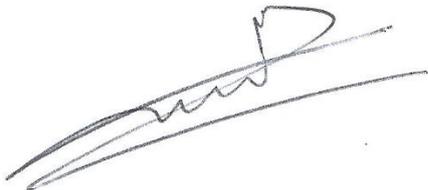
Enquête publique unique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme et au projet de **Périmètre
Délimité des Abords**

Du 23 Janvier au 22 février 2019

Conclusions relatives au Périmètre Délimité des Abords

Monistrol sur Loire le 22 mars 2019

Yves CHAVENT commissaire-enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Chavent', written over a horizontal line.

Enquête publique unique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme et au projet de **Périmètre Délimité des Abords de la commune de VALS PRES LE PUY**

CONCLUSIONS relatives au Périmètre Délimité des Abords:

La protection traditionnelle (cercle de 500m de rayon autour des monuments historiques) affectait des immeubles qui ne se trouvaient pas toujours en covisibilité avec le monument concerné.

La détermination d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) permet de limiter le champ des immeubles affectés par la protection, et donc de simplifier l'instruction des autorisations d'urbanisme, tout en conservant une protection effective des monuments. *« A cet effet sont étudiées les co-visibilités sur les monuments, ainsi que les cônes de vue réciproques entre monuments et entités territoriales afin que les entités qui ne participent pas à la qualité des ambiances du monument historique concerné soient exclues du périmètre de protection ».*

Préalablement à l'enquête, la commune a délibéré favorablement le 13 décembre 2018. L'enquête unique a porté à la fois sur le PLU et sur le PDA, et ceci conformément au code du patrimoine (article R 621-93). Les publicités ont été régulières et l'information du public effective (dès lors que le public s'est manifesté nombreux auprès du commissaire-enquêteur à propos du PLU).

La délimitation du PDA a été faite à partir d'une étude paysagère concernant chacun des trois monuments affectés par le PDA (Mairie, Eglise Saint-Vozy, Villa ALLIROL). Le périmètre de protection concernant le quatrième monument classé de VALS PRES LE PUY (Chibotte du bois de Lirate) n'est pas modifié. L'architecte des Bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Loire a émis un avis favorable.

La simplification est limitée, dès lors que les périmètres de protection des monuments de VALS sur les communes voisines ne sont pas modifiés. De même, les périmètres de protection à VALS des monuments situés sur les communes voisines ne sont pas modifiés.

L'enquête publique a porté sur le PDA. Le dossier soumis à enquête était bien documenté. Les propriétaires ont été avisés de l'enquête et invités à présenter leurs observations. La commune, propriétaire de la mairie et de l'église (deux des monuments classés) a exprimé son accord avec la proposition de périmètre, tant par son conseil municipal que par son maire. Le propriétaire actuel de la Villa ALLIROL ne s'est pas manifesté. Aucune observation n'a été formulée pendant l'enquête.

Je donne un avis favorable à la proposition de Périmètre Délimité des Abords, telle qu'elle est formulée dans le dossier.

Monistrol sur Loire, le 22 Mars 2019

Yves CHAVENT, commissaire-enquêteur

